

**Séance du mardi 10 mai 2016 à 20h30
Mairie – salle du Conseil**

PROCES-VERBAL

Présidence :	M. Joël	SCHMULOWITZ	
Présents :	Mme Carol	BORLOZ-NEUFFER	
	M. Christophe	FAVRE	
	Mme Lorella	GLAUS-LEMBO	
	M. Bastien	GUEx	
	Mme Isabelle	ISCH	
	M. Olivier	JOSS	
	M. Jean	KELLER	
	Mme Marie-France	MUTILLOD	
	Mme Nicole	PICARD FLUMET	
	Mme Fabienne	PITTELOUD	
	M. Georges	RYCHNER	
	M. Noun Jacques	SANOU	
	Mme Elisabeth	STALDER	
	Mme Julie	UDRY	
	Mme Christine	VIZCAINO	
Assistent :	M. Wolfgang	HONEGGER	Maire
	M. Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint
	M. Michel	STALDER	Adjoint
Excusés :	Mme Cristina	DELLAMULA	



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 12 avril 2016
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Rapport du vérificateur des comptes
5. Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2015 et les moyens de les couvrir (délibération)
6. Approbation des comptes 2015
7. Modification des statuts du Groupement intercommunal du Stade Marc-Burdet (délibération)
8. Propositions de la Mairie
9. Propositions individuelles et questions
10. Divers



1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AVRIL 2016

M. KELLER demande une correction dans son intervention page 80 «... qui agit avec... » « ... excédentaires de 7.5 millions et celles-ci seront distribuées à la péréquation intercommunale en 2015 »

Le procès-verbal est approuvé par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président informe qu'il n'y a pas de communications du Bureau.

3. COMMUNICATIONS DE LA MAIRIE

➤ M. HONEGGER

• **Informations de la Mairie**

« Le débarquement soudain des employés de la Cour des comptes dans notre Mairie en 2011 a fait couler beaucoup d'encre et s'est soldé par 18 recommandations.

Environ 4 ans plus tard, en septembre 2015, rebelote : notre Commune est de nouveau à la une des journaux avec le rapport n° 58 de la Cour des comptes.

Mesdames et Messieurs, c'est aujourd'hui du passé. Nous avons pu tourner la page et annoncer par écrit au Président du Conseil d'Etat, M. François Longchamp, la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

Pour faire suite à votre courrier du 5 octobre 2015 relatif au rapport annuel d'activité 2014-2015 de la Cour des comptes, dans lequel elle avait estimé que certaines recommandations émises dans l'audit n° 58, restaient non-réalisées, nous avons le plaisir de porter à votre connaissance les éléments suivants :

- *Le respect des dispositions légales en matière de dépassements de budgets de fonctionnement et d'investissement prévisibles est maintenant assuré. En effet, ces dépassements sont votés par le Conseil municipal avant réalisation.*

- *Les exigences en matière de marchés publics en ce qui concerne la réalisation de procédures ouvertes lorsque les seuils AIMP sont dépassés sont respectées.*

Concernant le mandat de notre comptable, qui était la pierre d'achoppement relevée, considérant que ce service pourrait parfaitement être internalisé, il n'est pas nécessaire d'en calculer la valeur sur 48 mois. De ce fait le seuil limite n'est pas atteint et nous avons choisi de passer par une procédure de gré à gré.

- *Un système de contrôle interne adapté à la taille de la commune a été développé et mis à disposition de l'ensemble du personnel durant l'été 2015.*

En souhaitant avoir ainsi éclairci les points restés en suspens, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures. »

➤ M. STALDER

• **Crèche des quatre saisons**

Les crédits votés par le Conseil municipal, tant pour la construction que pour le mobilier de la crèche, n'ont pas été dépassés, ils seront clôturés lors d'une prochaine séance.

- **Organisation des Promotions 2016**

Concernant la fourniture de repas et boissons, plusieurs participants ont été sollicités : Traiteur Vidonne pour 200 assiettes d'émincé de poulet ou jambon à l'os, légumes, gratin ; Restaurant de la Vigne Blanche pour 100 hamburgers frites ; Société de Boules du Creux pour 200 saucisses frites ; Ski Club Bellevue Collex-Bossy Genthod pour 300 raclettes ; Nero's pizzas pour 200 tranches ; FASE pour crêpes salées et sucrées ainsi que pâtisseries ; Gym Dames pour brochettes de bonbons et fruits, enfin le FC Collex-Bossy pour la buvette-bar.

Deux spectacles d'improvisation sont prévus dans l'après-midi pour les enfants.

Quant aux jeux, ils seront nombreux : Salto trampoline, parcours gonflable, mur de grimpe, manège, pêche aux canards et tir.

Les Conseillers municipaux sont sollicités comme à l'accoutumée pour servir au stand apéritif après la cérémonie officielle.

- **Restaurant scolaire – nouvelle formule**

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les responsables du GIAP et M. Michel SOUTTER et, dès la rentrée prochaine, le GiapoResto sera introduit. Ce qui implique une modification pour les parents qui devront dès lors effectuer un paiement des repas à l'avance et pourront consulter sur le site les soldes financiers ainsi que les inscriptions de leurs enfants, site sur lequel ils pourront également excuser leur enfant pour les repas jusqu'au matin même à 8h par internet. Un site mettra à disposition les informations utiles : restoscolaire.ch.

Un courrier est adressé cette semaine aux parents d'élèves pour les informer de ce changement de fonctionnement, un flyer sera distribué lors des séances d'inscription au GIAP, et pour toute question des parents, la mairie se tient à disposition pour y répondre.

- **Spectacle Les Reines le 12 mai**

Jeudi aura lieu la production de la pièce « Les Reines » au Centre communal. Une invitation a été faite au calendrier des Conseillers municipaux et ils peuvent se présenter librement à l'entrée pour y assister.

➤ **M. BAUMGARTNER**

- **Travaux Saugy**

Des travaux seront effectués sur la route du Saugy du 6 au 17 juin prochain. La circulation sera unidirectionnelle durant quelques jours.

- **Service de sécurité pour Genthod**

Suite à la procédure ouverte soumise à l'accord GATT OMC, respectivement aux accords internationaux, appelée procédure AIMP, le comité d'évaluation a examiné les 8 soumissions entrées. La décision d'adjudication a tranché selon les quatre critères suivants :

- Qualité technique de l'offre
- Organisation du soumissionnaire
- Références
- Développement durable.

Le comité d'évaluation a attribué le service de sécurité pour Genthod à la société Python Sécurité Sarl, ceci dès le 1^{er} juillet de cette année

La société Python viendra se présenter lors d'une commission Sécurité élargie au Conseil avant la séance municipale du mois de juin.

- **Place devant le Rural**

Le parage de voitures devant le Rural (voirie et pompiers) n'est plus autorisé et il est recommandé de ne plus y stationner ou s'attendre à devoir aller chercher son véhicule à la fourrière avec certains frais.

M. SCHMULOWITZ demande les raisons des travaux au Saugy.

M. BAUMGARTNER répond que le goudron à l'emplacement de stationnement du bus en attente de croisement est endommagé par le poids des véhicules au départ. L'Etat et les TPG ont décidé de remplacer le revêtement par un matériau plus résistant.

4. RAPPORT DU VÉRIFICATEUR DES COMPTES

Le Président lit les deux derniers paragraphes du rapport de Berney Associés. Les détails se trouvent dans le rapport remis aux Conseillers municipaux lors de la commission des Finances élargie.

5. APPROBATION DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2015 ET LES MOYENS DE LES COUVRIR (DÉLIBÉRATION)

M. HONEGGER présente les dépenses supplémentaires qui ont été fournies avec l'ordre du jour de la séance. Une perte sur crédettes importante y figure et le Maire donne quelques informations supplémentaires. Le produit impôt des PP et PM est donné selon le bordereau reçu par les contribuables, mais un montant de perception nette de CHF 8 millions est réalisé, donc une différence de CHF 3,3 millions est inscrite en débiteurs, dont 60% sont considérés comme perdus et non recouvrables (CHF 1'985'070.-). La somme totale inférieure aux prévisions est donc de CHF 2'046'458.-.

Produit	Produit		Provision, risque sur débiteurs (contribuables)	Produit compte de fonctionnement						
Impôts PP/PM selon bordereaux*	Impôts PP/PM perception nette encaissé	Nouveaux débiteurs 2015**	60%	40%						
Fr. 11'382'681	Fr. 8'074'231	Fr. 3'308'450	Fr. 1'985'070	Fr. 1'323'380						
		<table border="1"> <tr> <td>Irrecouvrable PP</td> <td>Fr. 737</td> </tr> <tr> <td>Imputation sur impôts forfaitaires</td> <td>Fr. 60'651</td> </tr> <tr> <td>Somme en question</td> <td>Fr. 2'046'458</td> </tr> </table>		Irrecouvrable PP	Fr. 737	Imputation sur impôts forfaitaires	Fr. 60'651	Somme en question	Fr. 2'046'458	18%
Irrecouvrable PP	Fr. 737									
Imputation sur impôts forfaitaires	Fr. 60'651									
Somme en question	Fr. 2'046'458									

* bordereaux envoyés aux contribuables
 ** total des années 2005 à 2015 = Fr. 9'383'576.-

D'autre part, la compensation financière aux communes françaises est difficile à prévoir et ne figure donc pas au budget, ce qui implique une dépense supplémentaire.

Le Président lit la délibération et passe au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 13 voix pour et 2 abstentions

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2015 suivants pour un montant total de CHF 2'356'455.51, soit :

Comptes	Libellés	Budget	Budget révisé	Réalisé	Dépassements
01.303	Assurances sociales	0.00		971.80	971.80-
05.303	Assurances sociales	40 000.00		40 828.95	828.95-
05.304	Caisses de pensions et prévoyance	65 000.00		68 393.70	3 393.70-
08.301	Traitements du personnel	135 500.00		135 507.00	7.00-
08.303	Assurances sociales	11 000.00		11 673.50	673.50-
08.311	Mobilier, machines, véhicules, mat	80 000.00		83 083.83	3 083.83-
08.312	Eau, énergie, combustibles	25 000.00		27 621.45	2 621.45-
08.313	Achats fournit.et marchandises	2 000.00	5 500.00	6 414.80	914.80-
08.314	Entretien immeubles par des tiers	120 000.00	180 000.00	191 937.45	11 937.45-
21.303	Assurances sociales	8 100.00		8 272.60	172.60-
21.311	Mobilier, machines, véhicules, mat	30 000.00		30 989.65	989.65-
21.313	Achats fournit.et marchandises	20 000.00		22 008.66	2 008.66-
21.314	Entretien immeubles par des tiers	80 000.00	105 000.00	219 404.65	114 404.65-
21.315	Entret.d'objets mobil.par tiers	2 000.00		2 593.25	593.25-
30.301	Traitements du personnel	54 800.00		69 672.00	14 872.00-
30.303	Assurances sociales	5 000.00		5 078.35	78.35-
30.318	Honoraires et prestations de serv.	214 000.00		237 787.00	23 787.00-
30.365	Institutions privées	75 000.00		76 910.00	1 910.00-
33.301	Traitements du personnel	93 460.00		95 266.00	1 806.00-
33.303	Assurances sociales	8 000.00		8 009.15	9.15-
33.311	Mobilier, machines, véhicules, mat	25 000.00	70 000.00	76 885.63	6 885.63-
33.313	Achats fournit.et marchandises	32 000.00		37 009.95	5 009.95-
34.312	Eau, énergie, combustibles	2 500.00	5 500.00	6 247.50	747.50-
34.313	Achats fournit.et marchandises	5 000.00		5 661.65	661.65-
34.315	Entret.d'objets mobil.par tiers	8 000.00	15 000.00	16 669.00	1 669.00-
35.365	Institutions privées	3 000.00	3 325.00	4 785.00	1 460.00-
58.303	Assurances sociales	3 000.00		3 156.60	156.60-
58.318	Honoraires et prestations de serv.	27 000.00		27 281.80	281.80-
62.303	Assurances sociales	15 000.00		16 057.30	1 057.30-
62.352	Communes	0.00		16 457.05	16 457.05-
71.331	Amort. Patrimoine administr.	257 399.00		289 898.00	32 499.00-
72.318	Honoraires et prestations de serv.	450 000.00		455 492.27	5 492.27-
78.314	Entretien immeubles par des tiers	5 000.00		8 430.50	3 430.50-
90.330	Amort. Patrimoine financier	0.00		2 046 457.65	2 046 457.65-

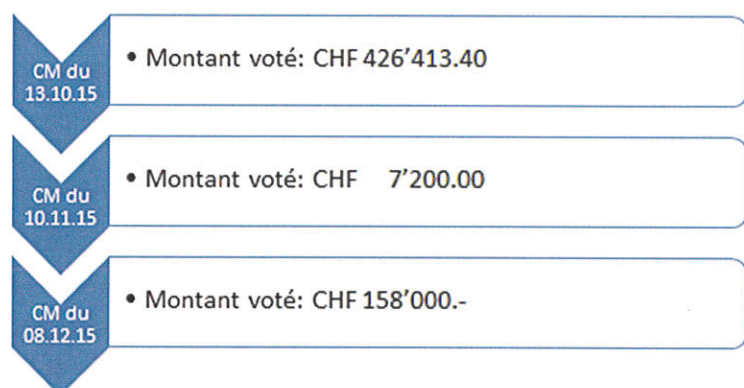
90.346	Compens.financ.aux comm.françaises	141 460.00		145 080.90	3 620.90-
94.318	Honoraires et prestations de serv.	2 000.00		2 003.18	3.18-
95.312	Eau, énergie, combustibles	75 000.00		76 845.30	1 845.30-
95.314	Entretien immeubles par des tiers	120 000.00		161 311.10	41 311.10-
95.318	Honoraires et prestations de serv.	285 000.00		287 345.34	2 345.34-

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges. (éventuellement par la fortune nette, en cas d'excédent de charges du compte de fonctionnement).

6. APPROBATION DES COMPTES 2015 (DÉLIBÉRATION)

M. HONEGGER présente l'évolution des comptes par rapport au budget. Les comptes bouclent avec une perte de CHF 4 millions.

Crédits supplémentaires votés au courant de l'année 2015



CREDITS SUPPLEMENTAIRES DÉJÀ VOTES: CHF 591'613.40

Evolution des comptes par rapport au budget

KCHF	2015 Budget	2015 Réalisé	Ecart réalisé / budget en %	2016 Budget
Charges de fonctionnement	7'175	7'087	-1.2%	7'321
Impôts (ajustement de la provision perdue sur contribuables)	556	2'603	+368%	410
Péréquation	5'992	5'992		830
Charges	13'723	15'682	+14.3%	8'561
Amortissements	2'115	1'690		2'106
Total Charges	15'838	17'372	+10%	10'667
Total Revenus	15'887	13'325		10'677
Résultat	49	-4'047		10

NB: les budgets ci-dessus ne comprennent pas les crédits complémentaires votés pour CHF 591'613.40.

Mme VIZCAINO demande une explication quant à la différence d'impôts.

M. KELLER répond que les entrées ont été surévaluées et que le résultat des rentrées sur les personnes morales a été plus faible qu'annoncé.

M. GUXE souhaite savoir pourquoi le budget est provisionné à CHF 556'000.- et réalisé à 2,6 millions, ce qui signifie qu'est amorti un montant qui ne sera pas encaissé, et donc le réalisé aux comptes 2015 est plus élevé de 2 millions par rapport à la prévision. Les montants dus n'ont pas encore été encaissés.

M. HONEGGER indique que la Commune doit provisionner les 60% qui ne seront probablement pas encaissés, en toute prudence, sur pertes sur débiteurs.

M. STALDER ajoute qu'il s'agit d'une écriture comptable et qu'il est possible de la dissoudre ou la diminuer en cas de besoin, avec l'autorisation de la Surveillance des communes.

M. HONEGGER précise en outre, quant aux comptes, que les dépassements en cours d'année ont été votés en 2015 sous forme de crédits supplémentaires, mais que ces montants ne sont pas intégrés dans le budget pour CHF 591'000.-.

D'autre part, les projets en cours, qui ont été des dépenses 2015, sont affichés sans entrer dans le compte de fonctionnement. Les délibérations libèrent ces montants, qui sont amortis sur les années suivantes. Les Bains du Saugy, par exemple, affichent un léger dépassement. Les coûts de fonctionnement vont s'élever à environ CHF 50'000.- par an.

Suivi des investissements en cours au 31.12.2015

Désignations	Crédits votés	DEPENSE 2015	RECETTE 2015	Dépenses totales brutes	Ecart sur crédit voté
Centre Voirie Pompiers, phase autorisation de construire	485'000.00				485'000.00
Collecteur Troiselles	1'700'000.00	418'102.53	16'015.73	434'118.20	1'265'881.80
Signalétique	30'000.00	24'815.15		24'815.15	5'184.85
Ecopoint Pralay	155'000.00	51'665.55		51'665.55	103'334.45
Osuaire	100'000.00	8'090.20		8'090.20	91'909.80
Accès Bains du Saugy	1'116'962.00	850'044.54	500'000.00	1'199'103.01	-82'141.01
Crèche mobiliers GIBC	135'450.00	162'17.94		105'121.95	30'328.05
Rénovation locaux Sauvetage SISL	950'000.00	59'000.00		916'773.75	33'226.25
Mise en place, phase III	85'000.00	75'609.20		76'745.90	8'254.10
Fresques plafond salle seigneuriale	50'000.00	0.00		0.00	50'000.00
Aménagement Pe Voirie Étude	97'000.00	999.00		25'711.00	71'289.00

Mme STALDER fait part de la position du PLR...

« Ce soir nous sommes appelés à nous prononcer sur l'approbation des comptes 2015. Nous constatons que pour la seconde année consécutive, les comptes présentent un déficit dont le montant s'élève à CHF 4 millions. Les principales raisons proviennent de la péréquation intercommunale en charge liée aux revenus 2013 et son bénéfice de CHF 7 millions, la surévaluation des revenus au budget 2015 et la sous-évaluation des charges. Ces facteurs ont eu un impact négatif sur l'équilibre des comptes 2015. Il convient également de noter que les recettes fiscales des personnes physiques sont proches du montant figurant au budget. Par contre, les recettes fiscales des personnes morales s'inscrivent largement en-dessous des prévisions fiscales.

Au cours de l'année sous revue, les dépenses d'investissement portaient essentiellement sur les objets suivants : la réhabilitation des Bains du Saugy, l'assainissement des collecteurs de la route de Rennex, ceux du chemin des Troiselles et de la route de Malagny, les dernières retouches du Centre communal, l'étude du nouveau centre de voirie et locaux annexes, la mise en place d'un nouveau système de signalétique dans la commune et l'assainissement du local du Sauvetage de Bellevue-Genthod.

Nous avons également continué à apporter notre soutien aux activités sociales, sportives et culturelles de la commune qui contribuent au bien-être de nos habitants.

Malgré ces pertes ponctuelles, le PLR propose d'approuver les comptes 2015. Nous voudrions remercier l'Exécutif, le Conseil municipal, la commission des Finances ainsi que les personnes engagées dans la gestion des finances communales pour l'excellent travail accompli.

La situation privilégiée dont nous avons pu bénéficier jusqu'à ce jour semble malheureusement révolue. Il conviendra de fixer des priorités et de déterminer les actions à prendre afin de rétablir l'équilibre de nos finances communales pour les années à venir.

Je vous remercie de votre attention. »

Mme ISCH fait part d'imputations aux comptes de la Culture qui ne devraient pas s'y trouver. Pour les jeunes et le sport, un montant de CHF 50'000.- était prévu au budget, il a été attribué à l'Hospice Général pour un poste relatif à l'encadrement des réfugiés. Elle précise qu'autant il est important que la Commune fasse cette démarche de soutien à l'égard des réfugiés, autant l'affectation du montant n'est pas dans la bonne nature ; cette dépense de CHF 45'000.- est imputée au sport alors qu'il devrait se trouver dans le social. Elle souhaite que ce soit dorénavant placé dans le bon compte.

M. HONEGGER remercie Mme ISCH pour cette remarque, indiquant qu'il s'agit d'une exception car cette somme était disponible sur le compte et que la demande a été faite à la Surveillance des communes, qui a autorisé cette dépense sur cette nature.

M. GUEX fait part de la position du GIG.

« Au nom du GIG, je tiens à remercier la Mairie, l'administration communale ainsi que le comptable et le vérificateur des comptes, pour le travail effectué et la clarté du rapport.

L'exercice comptable 2015 se termine avec un excédent de charges de 4 millions sur un budget de 17,3 millions. Bien que ce déficit soit fâcheux, la situation n'est pas aussi catastrophique qu'elle n'y paraît à première vue et il convient de relever certains éléments intéressants.

▮ *La contribution 2015 de la Commune de Genthod à la péréquation intercommunale s'élève à 6 millions alors qu'elle était de 2 millions en 2014, soit une augmentation de 4 millions. Pour mémoire, le calcul de cette contribution est basé sur le résultat financier de l'exercice 2013, qui s'est conclu par un excédent de revenus de 7,5 millions. Au final, Genthod conserve donc 3,5 millions des 7,5 millions d'excédent de revenus de 2013. A ce sujet, la répartition de la fiscalité entre le canton et les communes est actuellement en cours de discussion. Dès lors, il n'est pas encore possible pour le moment de savoir comment l'exercice financier 2015 influencera la contribution gentousienne 2017 à la péréquation intercommunale.*

▮ *Considérant les amortissements, un amortissement au patrimoine financier non budgété d'un montant de 2 millions a été réalisé en 2015. Cet amortissement consiste en une écriture comptable.*

▮ *Les revenus liés aux impôts de la commune sont variables et dépendent principalement d'un petit nombre de contribuables. Néanmoins, le total des revenus 2015 a augmenté par rapport à 2014 de l'ordre de 800'000 francs.*

▮ *En 2015, le total de l'actif de la Commune a augmenté de près de 1 million par rapport à 2014.*

En conclusion, le GIG souhaite rappeler que les montants dépensés ont servi notamment à : verser des salaires ; rénover des collecteurs ; entretenir des espaces verts ; équiper des écoles, des places de jeux et de sports ; construire les bains du Saugy ; animer culturellement la commune et assurer la sécurité de ses habitants. En résumé, les dépenses permettent d'offrir un cadre de vie, des prestations et des services de qualité à la population, non seulement à Genthod mais aussi ailleurs dans le canton grâce à la solidarité intercommunale.

Comme il en a l'habitude, le GIG s'investira pour développer des projets rationnels tout en étant attentif à l'évolution de la situation financière de la commune, ainsi qu'à l'augmentation des charges. A cet égard, à l'avenir, des choix seront sans doute nécessaires entre différents investissements communaux.

Les élus du GIG approuvent le compte rendu financier de l'exercice 2015. »

Le Président lit la délibération et passe au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 14 voix pour et 1 abstention

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2015.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2015 pour un montant de CHF 17'372'569.45 aux charges et de CHF 13'324'691.51 aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à CHF 4'047'877.94.
3. D'approuver le compte d'investissement 2015 pour un montant de CHF 2'609'897.69 aux dépenses et de CHF 3'472'978.70 aux recettes, la diminution des investissements s'élevant à CHF 863'081.01.
4. D'approuver le financement de l'excédent de charges par l'autofinancement à raison de CHF 4'047'877.94 au moyen de la somme de CHF 1'690'766.85 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de la diminution des investissements nets s'élevant à CHF 863'081.01. Le solde non couvert, au montant de CHF 1'494'030.08 est financé par les liquidités communales.
5. D'approuver la diminution de la fortune nette s'élevant à CHF 4'047'877.94 représentant l'excédent de charges du compte de fonctionnement 2015.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2015, totalisant à l'actif un montant de CHF 98'782'470.36 qui se compose de :

• Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF 65'275'506.78
• Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF 33'506'963.58
Total de l'actif	CHF 98'782'470.36

et au passif un montant de CHF 98'782'470.36 qui se compose de :

• Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF 4'762'783.67
• Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF 0.00
• Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF 345'148.10
• Provisions (nature 24)	CHF 5'742'745.00
• Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF 4'680'706.35
• Fortune nette (nature 29)	CHF 83'251'087.24
Total du passif	CHF 98'782'470.36

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2015 à CH 3'701'169.-.

7. MODIFICATION DES STATUTS DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DU STADE MARC-BURDET (DÉLIBÉRATION)

M. STALDER rappelle que les investissements étaient prévus à moitié pour Collex et le reste à parts égales entre les trois autres communes. Une séance du Groupement a décidé de proposer une répartition égale des investissements entre les quatre communes et donc une modification des statuts. Cette modification doit être approuvée par les Conseils municipaux des quatre communes, objet du vote de ce soir.

M. RYCHNER indique que les anciens statuts avaient leur logique dans leur répartition, or des modifications financières se sont produites, notamment pour Collex et il est important de changer car le terrain est de l'immobilier, les investissements étaient donc bloqués en cas de retrait. Il trouve rassurant la modification en vue de la sécurisation de ce groupement intercommunal.

M. STALDER complète, précisant que d'importants investissements ont été réalisés au moment de la première réalisation du stade et qu'il s'agit aujourd'hui d'investissements de fonctionnement, comme les luminaires. Il ne devrait plus y avoir d'investissements de grande envergure et ces statuts sont plus égalitaires. D'autre part, c'était le premier groupement intercommunal et il y a lieu d'en adapter les statuts. D'autres propositions ont été faites, la formule retenue est celle présentée.

Mme STALDER annonce que les élus du PLR sont libres de voter comme ils le souhaitent.

Le Président lit la délibération et passe au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 14 voix pour et 1 abstention

1. D'approuver la modification de l'article 6 des statuts du Groupement intercommunal du Stade Marc-Burdet annexés à la présente délibération, pour une répartition à parts égales des investissements et un intitulé modifié se définissant comme une subvention d'investissement des communes (modification de l'article 34 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes - RAC-B 6 05), sous réserve de l'acceptation de la même délibération par les communes de Bellevue, Collex-Bossy et Pregny-Chambésy.
2. D'approuver la modification de l'article 7 des statuts du Groupement intercommunal du Stade Marc-Burdet annexés à la présente délibération avec un intitulé modifié se définissant comme une subvention d'investissement des communes (modification de l'article 34 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes - RAC-B 6 05).
3. D'approuver la modification de l'article 11 des statuts du Groupement intercommunal du Stade Marc-Burdet annexés à la présente délibération, fixant la durée du mandat des membres du Conseil intercommunal à la durée de la législature.

8. PROPOSITIONS DE LA MAIRIE

Aucune proposition.

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Aménagements cyclables

Mme VIZCAINO indique que, lors de la séance de septembre 2015, le GIG avait demandé un aménagement cyclable de la commune ; elle demande où en est cette motion.

M. HONEGGER répond que la Mairie a mandaté Mme ROBYR et que des propositions seront présentées lors de la prochaine commission Aménagement du Territoire et de la Mobilité de juin.

10. DIVERS

M. RYCHNER a constaté qu'à la déchetterie des Chânets, des barres inox ont été ajoutées sur la plupart des accès aux bennes, barres qui empêchent de déverser les objets amenés. Il précise que 90% des gens s'en plaignent et demande que ceci soit corrigé et les barres enlevées.

M. HONEGGER répond que la Mairie en prend note et va intervenir.

Mme VIZCAINO a été informée que des voitures à plaques extérieures au canton déposent durant le week-end des déchets dans le container du COR ainsi que dans les containers du haut du chemin des Chênes. Une photo prise par un employé du COR a été remise à son voisin.

M. BAUMGARTNER demande à ce que les photos soient communiquées à la Mairie.

Le Président lève la séance à 21h40.



La Secrétaire
Fabienne PITTELOUD



Le Président
Joël SCHMULOWITZ